



Comment décrypter les étiquettes textiles de nos vêtements ?

Acheter un vêtement, c'est souvent synonyme de besoin, ou de coup de coeur lors d'une virée shopping. Avant de passer à la caisse, on ne pense pas forcément à regarder l'étiquette textiles cousue sur le vêtement que l'on achète, et on ne se rend donc pas toujours comment l'entretenir.



Tout le monde a déjà eu la blague : une fois devant la machine à laver, au moment de trier le linge, les symboles présents sur l'étiquette s'apparentent parfois à de véritables hiéroglyphes, incompréhensibles ! Pour vous aider à y voir plus clair parmi les **étiquettes de vêtements**, consoGlobe.com vous propose **une petite explication** des symboles.

Étiquettes textiles : obligatoires en France

La première chose à savoir concernant les étiquettes présentes sur les vêtements, c'est qu' **elles sont obligatoires en France**. Si certains symboles sont facultatifs, chaque vêtement en France doit indiquer :

la composition du produit,

le pourcentage de chaque fibre textile utilisée dans l'article proposé à la vente.

De plus, il est interdit d'induire le client en erreur à travers des étiquettes aux indications faussées.

Le **Code de la Consommation** précise ainsi dans l'article L. 121-1 : « *Est interdite toute publicité comportant, sous quelque forme que ce soit, des allégations, indications ou présentations fausses ou de nature à induire en erreur, lorsque celles-ci portent sur un ou plusieurs des éléments ci-après : existence, nature, composition, qualités substantielles, teneur en principes utiles, espèce, origine, quantité, mode et date de fabrication, propriétés, prix et conditions de vente de biens ou services qui font l'objet de la publicité, conditions de leur utilisation, résultats qui peuvent être attendus de leur utilisation, motifs ou procédés de la vente ou de la prestation de services, portée des engagements pris par l'annonceur, identité, qualités ou aptitudes du fabricant, des revendeurs, des promoteurs ou des prestataires (L. 27 déc. 1973, art. 44-1).* »

Ainsi, le client doit être en mesure de **lire l'étiquette de composition du produit** avant de l'acheter, et cela afin d'être parfaitement informé des différentes fibres utilisées dans le produit qu'il a choisi d'acquérir.

Par ailleurs, en France, si la composition du produit doit clairement apparaître sur les étiquettes, il n'est pas obligatoire de faire figurer un étiquetage d'entretien. Pour autant, ce dernier est très souvent apposé avec la composition, afin de permettre au client de conserver au mieux le vêtement choisi.



La composition du vêtement doit figurer sur l'étiquette © Artpose Adam Borkowski

Concernant les symboles d'entretien, ils font l'objet d' **une réglementation stricte déterminée par une normalisation ISO 3758** . Cette normalisation a été déterminée par le **Comité Français de l'Étiquetage pour l'Entretien des Textiles** ou **COFREET** au niveau français, et par le **Groupement International pour l'Étiquetage d'Entretien des Textiles** ou **GINETEX** au niveau international.

Chaque symbole est déposé auprès de l' **Organisation mondiale de la propriété intellectuelle** (ou OMP) et respecte un ordre établi :

le lavage,
le blanchiment,
le séchage,
le repassage
le nettoyage à sec

Depuis 2011, Doit figurer sur l'étiquette des vêtements comportant de la fourrure animale les mentions légales suivantes :

Indication du mot « fourrure » et du nom de l'espèce animale ou de chaque espèce animale si plusieurs animaux sont utilisés.

Indication des parties du produit qui sont constituées de fourrure.

« Contient des parties non textiles d'origine animale »



www.consoglobe.com

Pays : France

Dynamisme : 5



[Visualiser l'article](#)

Ces informations doivent figurer en français, en caractères identiques et de même couleur, nettement apparents et lisibles.